

CA12 08 0201

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 avril 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA12 08 0202

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 3 avril 2012.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 3 avril 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0203

Soumis procès-verbal de la séance générale du 6 mars 2012 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 6 mars 2012 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA12 08 0204

Première période de questions du public, de 19 h 33 à 19 h 50

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Josette Lincourt, du 1490, Painter-Circle :

- Elle déplore la circulation automobile en général dans l'arrondissement. Non-respect des limites de vitesse, de la signalisation, etc.
- Parc Des Sources : elle préfère qu'on préserve 40 hectares de bois car l'ouverture d'un parc entraîne de la saleté et augmente les îlots de chaleur.

Réponse (Alan DeSousa) : on souhaite un parc-nature et non un parc aménagé. Il sera préservé comme un milieu naturel.

Monsieur Lorne Price, du 14057, boulevard Cavendish, appartement 302 :

- Les automobilistes roulent trop vite. Question sur la signalisation pour les camions.
- Se plaint que les résidents de Cavendish ont été oubliés suite aux consultations publiques.

Réponse (Alan DeSousa) : Cavendish est une artère sur laquelle les camions peuvent circuler, mais nous essayons d'avoir des mesures d'atténuation. Tous les citoyens ont été entendus et leurs commentaires pris en compte.

Le 3 avril 2012

Madame Leslie Dambia, du 1160, Place Benoit, appartement 3 :

- Invitation au Forum C-Vert à la Tohu le 22 avril prochain. Elle dépose une lettre d'invitation.

Réponse (Alan DeSousa) : On en prend note et on va voir si on pourra y participer.

CA12 08 0205

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1120958008) :

CONSIDÉRANT	l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
CONSIDÉRANT	que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de la communauté.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 21 avril 2012 <i>Semaine de l'action bénévole</i> , sous le thème « Votre présence fait la différence ».
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce troisième jour d'avril de l'année deux mille douze.

CA12 08 0206

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1120958006) :

CONSIDÉRANT	qu'en 1970, le 22 avril a été décrété <i>Jour de la Terre</i> par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2012 <i>Jour de la Terre</i> et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce troisième jour d'avril de l'année deux mille douze.

CA12 08 0207

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1120958007) :

CONSIDÉRANT	que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
-------------	--

Le 3 avril 2012

- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des oeuvres remplies d'émotion et d'évasion;
- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux oeuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2012 *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour d'avril de l'année deux mille douze.

CA12 08 0208

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1120958005) :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2012 *Semaine de la sécurité civile*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour d'avril de l'année deux mille douze.

CA12 08 0209

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124924003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0210

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques liés à la programmation culturelle 2012-2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques liés à la programmation culturelle 2012-2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0211

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125913001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ADOPTÉ.

CA12 08 0212

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François.

ATTENDU que ce projet est géré par la Direction du développement économique et urbain dans le cadre du PTI du fonds d'investissement ;

ATTENDU que la collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent est autorisée par le Service de l'eau et la Direction du transport afin d'accélérer la construction du lien routier pour répondre aux calendriers d'implantation de Aéroports de Montréal ;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de recommander au Comité exécutif d'autoriser la Direction des services administratif à lancer un appel d'offres public pour les travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De recommander au Comité exécutif d'autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François.

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0213

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123679002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 800 bornes-fontaines et du tamis à abrasifs pour les années 2012, 2013 et 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 800 bornes-fontaines et du tamis à abrasifs pour les années 2012, 2013 et 2014.

ADOPTÉ.

CA12 08 0214

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Beaudet.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement et de réfection du parc Beaudet.

ADOPTÉ.

CA12 08 0215

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Poirier.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement et de réfection du parc Poirier.

ADOPTÉ.

CA12 08 0216

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Gariépy.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 avril 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement et de réfection du parc Gariépy.

ADOPTÉ.

CA12 08 0217

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050009 relatif à une dépense pour l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le contrôle de la qualité de l'eau de baignade des installations aquatiques pour la saison estivale 2012.

ATTENDU la résolution numéro CG10 0229 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 17 juin 2010 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Lavo inc. pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques pour usines de filtration et production d'eau potable, pour une durée de trente-six mois (appel d'offres 11188, entente 505275);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 50 497,02 \$ en faveur de Lavo inc. pour l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le contrôle de la qualité de l'eau de baignade des installations aquatiques pour la saison estivale 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1122050009: 48 301,02 \$) :

2430.0010000.304732.07151.56590.015042.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0218

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123889001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de déplacement de lampadaires en divers endroits pour l'année 2012 - Demande de soumissions 12-507.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises d'électricité Lambert inc.	52 888,50 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises d'électricité Lambert inc.** le contrat pour les travaux de déplacement de lampadaires en divers endroits pour l'année 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 29 février 2012, totalisant la somme de 52 888,50 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1123889001: 50 588,50 \$) :

6430.3008004.801150.07165.57201.000000.0000.123154.000000.22025.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0219

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124641001 relatif à l'octroi d'un contrat pour divers travaux d'entretien horticole pour trois ans - Demande de soumissions 12-007.

Le 3 avril 2012

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Frontières Jardins	373 135,73 \$ (non conforme)
Groupe Nicky (178001 Canada inc.)	439 807,70 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	636 226,26 \$ (corrigé)
Multifleurs Plus enr.	1 548 406,37 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Frontières Jardins, a été rejetée parce qu'incomplète ;

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Les Entreprises Daniel Robert inc. est une erreur d'arrondi;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Nicky (178001 Canada inc.)** le contrat pour divers travaux d'entretien horticole pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 février 2012, totalisant la somme de 439 807,70 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124641001 : 133 520,18 \$ pour l'année 2012, 140 552,03 \$ pour l'année 2013 et 146 609,26 \$ pour l'année 2014) :

2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0220

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124641005 relatif à l'octroi d'un contrat pour divers travaux d'élagage d'arbres pour une durée de trois ans - Demande de soumissions 12-12055.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	OPTION 1	OPTION 2
Émondage St-Germain et Frères ltée	719 484,16 \$	773 481,49 \$
Arbo-Design inc.	1 615 628,70 \$	1 726 809,53 \$
Émondage Allard	1 782 946,44 \$	1 782 946,44 \$
Paysagiste Roger Martel inc.	2 023 215,08 \$	2 431 548,79 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

- 1.- D'octroyer à la firme **Émondage St-Germain et Frères ltée** le contrat pour les divers travaux d'élagage d'arbres (option 2 – élimination des résidus à l'extérieur de l'arrondissement) pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 mars 2012, totalisant la somme maximale de 773 481,49 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics,
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124641005 : 208 188,17 \$ pour l'année 2012, et 531 656,38 \$ pour les années 2013 et 2014) :

2430.0010000.304719.07163.55401.014713.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0221

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124641002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location de véhicules pour la saison estivale 2012 - Demande de soumissions 12-508.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Enterprise Location D'Autos	54 431,18 \$ (non conforme, corrigé)
Location Kiroule inc.	65 731,78 \$
Location d'Autos et Camions Discount (2313-7292 Québec Inc)	68 528,56 \$ (corrigé)
Location Sauvageau inc.	69 931,60 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions d'Entreprises Location D'Autos et Discount (2313-7292 Québec inc.) sont des erreurs de calcul et d'arrondi;

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Entreprises Location D'autos, a été rejetée parce qu'incomplète ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Location Kiroule inc.** le contrat pour la location de véhicules pour la saison estivale 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 1er mars 2012, totalisant la somme de 65 731,78 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1124641002) :

2130.0010000.304737.04121.55205.000000.0000.000000.000000.000000.00000
45 393 \$

2430.0010000.304719.07165.55205.000000.0000.000000.000000.000000.00000
11 550,67 \$

2430.0010000.304761.07167.55290.000000.0000.000000.000000.000000.00000
5 929,57 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0222

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123889002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture du bassin des piscines, pataugeoires et des accessoires - Demande de soumissions 12-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Aménagement Dibek inc.	59 671,16 \$
Éclair Plus Peinture	59 787,00 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Aménagement Dibek inc.** le contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture du bassin des piscines, pataugeoires et des accessoires, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 mars 2012, totalisant la somme de 59 671,16 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

Le 3 avril 2012

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1123889002) :

2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000
28 538,10 \$

2430.0010000.304732.07151.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000
28 538,10 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0223

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124641003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2012 - Demande de soumissions 12-503.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc inc. (Division de 9032-2454 Québec inc.)	32 674,06 \$ (corrigé)

ATTENDU que l'erreur corrigée dans la soumission de Techniparc inc. (Division de 9032-2454 Québec inc.) est une erreur d'arrondi ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc inc. (Division de 9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2012 , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 mars 2012, totalisant la somme de 32 674,06 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics,
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124641003 : 31 253,14 \$) :

2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0224

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124641006 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de huit panneaux de limite de vitesse à affichage par DEL clignotantes- Demande de soumissions 12-509.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Traffic Logix	27 593,90 \$ (non conforme)
Trafic Innovation inc.	44 950,63 \$ (corrigé)
Électroméga ltée	65 743,26 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions Traffic Innovation inc. et d'Électroméga ltée sont des erreurs d'arrondi;

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Traffic Logix, a été rejetée parce que non conforme à nos besoins ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 avril 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Traffic Innovation inc.** le contrat pour l'acquisition de huit panneaux de limite de vitesse à affichage par DEL clignotantes, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 mars 2012, totalisant la somme de 44 950,63 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics,
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124641006 : 42 995,84 \$) :
2430.0012000.304766.03101.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0225

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124641004 relatif aux soumissions pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour trois ans - Demande de soumissions numéro 12-12016.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Tennis Mapa inc.	103 955,80 \$
Terrassement JOPAT inc.	116 041,97 \$

ATTENDU que les deux soumissions reçues dépassent la limite de 100 000 \$ fixée par la Loi pour l'octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour trois ans - Demande de soumissions numéro 12-12016.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA12 08 0226

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc situé à l'extrême ouest du développement résidentiel Challenger ouest.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc situé à l'extrême ouest du développement résidentiel Challenger ouest.

Le 3 avril 2012

- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
- un représentant de la Section des ressources matérielles de Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs
 - un représentant de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics,
 - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

CA12 08 0227

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120597001 relatif à la réalisation de la saison culturelle automne 2012 et la réalisation de la saison culturelle hiver-printemps 2013 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que la programmation proposée pour la saison culturelle 2012-2013 se compose de spectacles s'adressant à différentes clientèles de la population laurentienne;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une dépense de 75 670 \$ pour la réalisation de la saison culturelle automne 2012 et une dépense de 125 688 \$ pour la réalisation de la saison culturelle hiver-printemps 2013.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1120597001 : 75 670,00 \$ pour l'année 2012 et 125 688 \$ pour l'année 2013):
 - 2430.0010000.304720.07289.54506.014415.0000.000000.000000.000000.000000
 - 2430.0010000.304720.07289.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
 - 2430.0010000.304720.07289.55201.000000.0000.000000.000000.000000.000000
- 3.- D'autoriser la chef de division - culture, bibliothèque à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0228

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120597002 relatif au programme des fêtes estivales laurentiennes 2012 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme des fêtes estivales laurentiennes comprend des événements culturels, sportifs et de loisirs;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le programme des fêtes estivales laurentiennes 2012 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tel que recommandé au sommaire décisionnel, et une dépense approximative de 73 400 \$.
- 2.- D'autoriser le chef de division – culture, loisirs et développement social à signer les contrats afférents.

Le 3 avril 2012

- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1120597002) :

2430.0010000.304720.07289.54506.014415.0000.000000.000000.000000.00000
28 695,37 \$

2430.0010000.304720.07289.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000
41 512,63 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0229

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050006 relatif à la reconduction, avec modifications, du protocole d'entente entre le Club de soccer Saint-Laurent et la Ville.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080085 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 février 2008 et autorisant la signature d'un protocole d'entente entre le Comité de soccer mineur de Saint-Laurent et l'arrondissement pour la saison 2008;

ATTENDU que l'arrondissement désire renouveler le protocole d'entente avec le Club de soccer Saint-Laurent afin de soutenir leur offre de services auprès de leurs membres et des citoyens en général;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De reconduire, avec modifications, le protocole d'entente intervenu entre le Club de soccer Saint-Laurent et la Ville.
- 2.- D'octroyer une subvention de 20 500 \$ au Club de soccer Saint-Laurent à titre de contribution au paiement des frais d'arbitrage.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1122050006 : 20 500 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0230

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299014 relatif à une demande de subvention du Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080303 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mai 2011 et accordant une subvention annuelle de 25 000 \$ à Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour les années 2011 à 2015;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 \$ à Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA11202990142: 25 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0231

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299015 relatif à une demande de subvention du Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en insertion Sociale (RELAIS) laurentien.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080723 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011 et accordant une subvention annuelle de 10 000 \$ à Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour les années 2011 à 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 \$ au Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en insertion Sociale (RELAIS) laurentien pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299015: 10 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0232

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299016 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2012.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

ATTENDU que plusieurs réalisations concrètes ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du secteur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 50 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299016 : 50 000 \$) :

2430.0010000.304721.05803.56590.000000.0000.000438.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0233

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299013 relatif à une contribution financière à quatorze organismes locaux en soutien à des projets de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012.

ATTENDU la résolution numéro CG09 0039 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 26 février 2009 et approuvant l'entente administrative négociée entre le ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les années 2009-2010-2011, pour un montant total de 24 M \$ et approuvant la proposition de répartition budgétaire 2009;

ATTENDU la résolution numéro CG10 0255 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 28 juin 2010 et approuvant la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Le 3 avril 2012

ATTENDU la résolution numéro CG12 0016 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 30 janvier 2012 et approuvant le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 millions \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une contribution financière de 242 374 \$ répartie entre les quatorze organismes locaux suivants en soutien à leurs projets respectifs en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012 :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
RAP Jeunesse	Travail de rue	22 000 \$
Accueil au cœur de l'enfance	En route vers la maturité	19 000 \$
Association de parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM)	C.A.P. sur la schizophrénie	18 000 \$
Centre des femmes de Saint-Laurent	Laurentiennes de toutes origines, tissons notre courte-pointe	20 000 \$
Centre communautaire Bon Courage	La relève	18 000 \$
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	Intervention Jeunesse	14 000 \$
J'apprends avec mon enfant	Soutien éducatif pour enfants en difficulté scolaire	14 000 \$
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	Caf St-Lo Développement de compétences	25 003 \$
Centre de recherche et d'action pour le bien-être environnemental (CRABE)	Des légumes dans ma cour d'école	6 171 \$
YMCA Saint-Laurent	Place aux mamans "Répit entre elles"	18 000 \$
Comité Logement Saint-Laurent	Intervention concertée, ciblée et intensive par quartier	20 000 \$
Maison des familles de Saint-Laurent	Familles au cœur de l'action III	19 000 \$
Corporation culturelle latino-américaine de l'amitié (COCLA)	Pour une sécurité alimentaire durable à Saint-Laurent	15 000 \$
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL)/ Comité sécurité alimentaire	Soutien aux actions en sécurité alimentaire	14 200 \$

- 2.- D'approuver les conventions relatives à chacun des organismes et projets soumis.
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, la dépense étant entièrement assumée par l'agglomération – Demande d'achat d'achat numéro 268763 : 242 374 \$).

ADOPTÉ.

CA12 08 0234

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050007 relatif à une subvention totale de 65 900 \$ répartie entre quatre organismes sportifs.

Le 3 avril 2012

ATTENDU le support financier accordé à ces comités depuis plusieurs années;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 65 900 \$ aux quatre organismes sportifs suivants, répartie comme suit :

ORGANISME	MONTANT
Comité de Ringuette Saint-Laurent inc.	3 000 \$
Association de football amateur de Saint-Laurent	9 800 \$
Club de baseball Saint-Laurent inc.	7 500 \$
Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc.	45 600 \$

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122050007 :65 900 \$).

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0235

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050008 relatif à une subvention au Club Gymslic Saint-Laurent inc. pour l'année 2012.

ATTENDU que le club Gymslic Saint-Laurent inc. doit procéder à l'achat d'une table de saut d'une valeur de 4 200 \$ afin de s'assurer d'offrir des équipements sécuritaires et de qualité pour la pratique de l'activité;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 2 000 \$ au club Gymslic Saint-Laurent inc. pour l'année 2012 pour l'acquisition d'une table de saut.

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122050008 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0236

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050010 relatif à une subvention au Comité de basketball Saint-Laurent inc. pour l'année 2012.

ATTENDU que le Comité de basketball Saint-Laurent inc. doit acheter de nouveaux uniformes pour ses équipes compétitives;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 600 \$ au Comité de basketball Saint-Laurent inc. pour l'année 2012 pour l'achat de nouveaux uniformes.

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122050010 : 600 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0237

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050012 relatif à une demande de subvention du Club de patinage artistique de Saint-Laurent pour la tenue de la 38^e Revue sur glace qui aura lieu à l'aréna Raymond-Bourque, les 21 et 22 avril 2012.

ATTENDU que cette subvention sert à défrayer en partie le coût de location des systèmes techniques, la conception et la réalisation des décors;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 6 000 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Laurent pour la tenue de la 38^e Revue sur glace qui aura lieu à l'aréna Raymond-Bourque, les 21 et 22 avril 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122050012 : 6 000 \$) :
2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124924004 relatif deux dons pour la location sans frais de l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU que plusieurs organismes de charité s'adressent à l'arrondissement dans le but de louer ses installations et d'y organiser des de levée de fonds;

ATTENDU que sous réserve de certaines conditions, l'arrondissement permet la location sans frais de ses installations pour ces événements;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal pour la location sans frais de l'aréna Raymond-Bourque le 11 mai 2012 dans le cadre du 9e Festin homard et boeuf.
- 2.- D'autoriser un don à la Fondation Charles-Bruneau pour la location sans frais de l'aréna Raymond-Bourque le 26 mai 2012 dans le cadre du Gala homard.

ADOPTÉ.

CA12 08 0239

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent

Conférencier : M. Jean-Marc Fournier

Le 16 avril 2012 - Le Challenger

1 table de 8 personnes (55,00 \$ x 8)

440,00 \$

Le 3 avril 2012

6 ^e gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal Le 24 avril 2012 - Marché Bonsecours 1 table de 8 personnes à 600,00 \$	600,00 \$
10 ^e Festin homard et boeuf de la fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal Le 11 mai 2012 - Aréna Raymond-Bourque 2 billets à 175,00 \$	350,00 \$
Gala Homard de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau Le 26 mai 2012 - Aréna Raymond-Bourque 1 table partenaire à 1 100,00 \$	1 100,00 \$
Tournoi de golf de la Fondation Sault-Saint-Louis (au profit des élèves de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys) Le 28 juin 2012 - Club de golf Lachute 1 quatuor à 740,00 \$	740,00 \$
20 ^e édition de la course Saint-Laurent (22 avril 2012)	540,00 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120664002 : 3 770 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0240

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1122314001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 février et le 27 mars 2012, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 mars 2012 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA12 08 0241

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378006 relatif à la l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Bois-Franc, Phase 3A-3.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le promoteur immobilier Développements Bois-Franc inc., ou son mandataire, doit obtenir toutes les autorisations requises du MDDEP afin de réaliser ses ouvrages;

ATTENDU que selon l'article 32.3 de cette Loi, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'un certificat du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance de l'autorisation du MDDEP;

Le 3 avril 2012

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance au promoteur immobilier Développements Bois-Franc inc., par le ministère de l'Environnement, du certificat d'autorisation émis conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2);

ATTENDU que la Ville confirme qu'elle acceptera que ces infrastructures lui soient cédées lorsque les travaux auront été effectués, et ce, sous sa supervision, et qu'elle les aura vérifiés et approuvés;

ATTENDU que la Ville confirme qu'elle accepte la plaine de débordement dans le bassin A prévu pour la rétention pluviale et qu'elle prend en considération cette plaine dans la planification de l'aménagement de l'espace vert qui entoure le bassin;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Bois-Franc, Phase 3A-3.

ADOPTÉ.

CA12 08 0242

ATTENDU le projet de raccordement nord-sud du boulevard Cavendish dans l'arrondissement de Saint-Laurent à l'avenue Royalmount dans l'arrondissement Côte-des-Neiges puis au boulevard Cavendish dans la Ville de Côte-Saint-Luc et à la rue Jean-Talon;

ATTENDU que le projet doit permettre de franchir les gares de triage Saint-Luc du Canadien Pacifique et Taschereau du Canadien National par le biais de structures souterraines;

ATTENDU que le projet vise à compléter le réseau routier du secteur Cavendish/Décarie/Jean-Talon ouest par la création de liens nord-sud et est-ouest, dans le but d'améliorer l'accessibilité au secteur par tous les modes de transport et d'assurer des conditions de circulation propices à la prospérité et au bien-être des résidents;

ATTENDU que le projet vise le désenclavement des secteurs de la Cité scientifique, du parc industriel de Mont-Royal, du site de l'Hippodrome de Montréal et les secteurs résidentiels de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest en bordure du boulevard Cavendish;

ATTENDU que le projet répondra également à plusieurs lacunes et problématiques de transport collectif et actif;

ATTENDU l'inscription du projet de raccordement du boulevard Cavendish au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal dès le début des années 1980;

ATTENDU la résolution numéro 8103-30 adoptée le 10 mars 1981 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Laurent par laquelle il donne à la Communauté urbaine de Montréal son accord de principe relativement au prolongement du boulevard Cavendish vers le sud;

ATTENDU la résolution numéro 8201-11 adoptée le 12 janvier 1982 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Laurent par laquelle il demande l'aide des gouvernements du Canada et du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal pour la réalisation de ce prolongement;

ATTENDU la résolution numéro 8505-42 adoptée le 14 mai 1985 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Laurent par laquelle il prie la Commission de planification de la Communauté urbaine de Montréal, les ministres des Transports du Québec et du Canada de prendre les mesures nécessaires afin de procéder dans les plus brefs délais au prolongement du boulevard Cavendish vers le sud, depuis le boulevard Métropolitain en allant vers le centre-ville de Montréal;

ATTENDU que dans la seconde moitié des années 1990, l'implication du ministère des Transports a relancé l'intérêt pour ce projet et que fut créé un comité de direction composé de représentants du ministère et des maires et des directeurs généraux des municipalités concernées;

ATTENDU que le projet de raccordement a été défini comme prioritaire au Sommet de Montréal en 2002, ce qui a mené à la création du Bureau de projet Cavendish;

Le 3 avril 2012

ATTENDU le Contrat de Ville entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec 2003-2007 dans lequel les parties s'engageaient à conclure une entente pour les travaux de prolongement nord-sud du lien Cavendish incluant le lien avec Royalmount;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Ville de Montréal, la Société nationale du cheval de course (SOMACC) et le gouvernement du Québec pour la cession à la Ville des lots de l'Hippodrome de Montréal (HDM);

ATTENDU que par cette entente la Ville admet que la création d'un lien nord-sud favoriserait le redéveloppement du site de l'Hippodrome;

ATTENDU que par cette entente la Ville s'engage envers le gouvernement à inscrire le prolongement du boulevard Cavendish, une route appartenant au réseau municipal et relevant de la responsabilité de la Ville, au Plan de transport de l'agglomération de Montréal et à son programme triennal d'immobilisation pour 44 M\$;

ATTENDU que par cette entente la Ville s'engage également envers le gouvernement à réaliser la mise à jour des études relatives aux coûts reliés au prolongement du boulevard Cavendish, les coûts des études étant assumés par la Ville et remboursés à partir du produit de la revente des parcelles de terrain de l'Hippodrome, avant le partage à part égales du produit de la revente de ces parcelles;

ATTENDU que l'étude d'opportunité réalisée en 2006 démontre clairement l'intérêt et la pertinence du projet;

ATTENDU que l'avant-projet préliminaire a permis de privilégier un scénario de raccordement, de proposer un phasage des travaux et d'établir un budget de réalisation;

ATTENDU la résolution numéro 12-01-03 adoptée le 23 janvier 2011 par le Conseil municipal de la Ville de Mont-Royal;

ATTENDU la résolution numéro CA12 170084 adoptée le 5 mars 2012 par le Conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU la résolution numéro 120316 adoptée le 23 mars 2012 par le Conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc;

ATTENDU la résolution numéro 20120326-004 adoptée le 26 mars 2012 par le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest;

ATTENDU la résolution numéro 2012-082 adoptée le 2 avril 2012 par le Conseil municipal de la Ville de Hampstead;

Proposé par le conseiller Francesco Miele –

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De réaffirmer l'engagement de l'arrondissement en faveur du prolongement du boulevard Cavendish vers le sud;
- 2.- De considérer le prolongement du boulevard Cavendish vers le sud comme un élément clé du développement économique régional, plus particulièrement pour assurer la vitalité du pôle aéroportuaire et aéronautique de Montréal;
- 3.- D'affirmer que le prolongement du boulevard Cavendish est un projet routier orienté vers l'utilisation du transport collectif et permettra le développement de services de transport en commun vers le métro Namur;
- 4.- De presser le gouvernement du Québec à prioriser le prolongement du boulevard Cavendish et à débloquer les fonds nécessaires pour amorcer les travaux de construction;
- 5.- De recommander au Conseil municipal d'inscrire le projet dans une entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec à venir;
- 6.- De recommander au Conseil municipal de débiter la mise à jour des études et l'actualisation des coûts.

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0243

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120911001 relatif au projet d'entente avec le Musée des Maîtres et artisans du Québec pour la gestion du Centre d'exposition de la Bibliothèque du Boisé visant la programmation et la réalisation de la saison culturelle 2013-2014 et la programmation de la saison culturelle 2014-2015.

ATTENDU que l'ouverture de la Bibliothèque du Boisé et de son Centre d'exposition est prévue au printemps 2013;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite, par le biais d'une convention, établir les modalités et conditions du mandat de gestion du Centre d'exposition par le Musée visant le développement de la programmation et la réalisation de la saison culturelle 2013-2014, du mandat visant le développement de la programmation de la saison culturelle 2014-2015 ainsi que du versement de la contribution financière de la Ville;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'approuver le projet d'entente avec le Musée des Maîtres et artisans du Québec pour la gestion du Centre d'exposition de la Bibliothèque du Boisé visant la programmation et la réalisation de la saison culturelle 2013-2014 et la programmation de la saison culturelle 2014-2015.

2.- D'autoriser la contribution financière en cinq versements :

- dans les jours suivant la signature de l'entente : 40 165,18 \$ avant taxes
- le 15 janvier 2013 : 53 846,91 \$ avant taxes
- le 15 mai 2013 : 53 846,91 \$ avant taxes
- le 15 janvier 2014 : 47 921,73 \$ avant taxes
- le 15 mai 2014 : 47 921,74 \$ avant taxes

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120911001 : 44 171,66 \$ pour l'année 2012, 118 436,28 \$ pour l'année 2013 et 105 384,05 \$ pour l'année 2013) :

2430.0010000.304720.07289.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CA12 08 0244

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120911003 relatif à la proclamation d'une amnistie le 23 avril 2012 pour les documents remis en retard à la bibliothèque.

ATTENDU que la journée du 23 avril 2012 est proclamée Journée mondiale du livre et du droit d'auteur;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter le mercredi 23 avril 2012 jour d'amnistie pour les amendes dues par les usagers de la bibliothèque;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une amnistie le 23 avril 2012 pour les documents remis en retard à la bibliothèque dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0245

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée située au 4400, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. b) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée située au 4400, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, à la condition que le requérant retire le balcon du deuxième étage en façade, rabaisse le niveau du rez-de-chaussée pour ne pas avoir plus de 4 marches et qu'il s'assure de protéger adéquatement l'arbre de la Ville en front du terrain.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique de couleur beige « Sandstone » de la compagnie Brampton Brick et de brique la toiture sera composée de bardeaux d'asphalte de couleur « bois fossile », ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

CA12 08 0246

Soumis sommaire décisionnel numéro 1121037036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale contigüe située au 925, rue Jules-Poitras dans la zone H18-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. c) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120311);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale contigüe située au 925, rue Jules-Poitras dans la zone H18-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique de couleur « Louisiane » de la compagnie « Hanson » et de pierre lisse de couleur « Sable nuancé » de la compagnie Arriscraft, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA12 08 0247

Soumis sommaire décisionnel numéro 1121037037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier les façades de la partie nord ouest du centre commercial « Place Vertu » situé au 1425, rue Beaulac dans la zone C11-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 3 avril 2012

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. e) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120313);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier les façades de la partie nord ouest du centre commercial « Place Vertu » situé au 1425, rue Beaulac dans la zone C11-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, préparés par les architectes Sauvé – Poirier et plus particulièrement concernant l'élévation gauche, datés du 28 mars 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0248

Soumis sommaire décisionnel numéro 1121037038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3645, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. g) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 201203015);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3645, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de baisser la hauteur du bâtiment d'environ un mètre, réaliser des ajustements aux fenêtres du comble et d'aligner le bâtiment avec les 2 bâtiments voisins.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre lisse grise de la compagnie Rinox et de brique grise et la toiture est recouverte de bardeaux gris et noir de la compagnie TBO, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0249

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 710, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. b) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 3 avril 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 710, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0250

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 919, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. c) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120303);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 919, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur une nouvelle proposition datée du 27 mars 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0251

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1663, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. d) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1663, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0252

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152012 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur auvent pour le commerce situé au 940, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 3 avril 2012

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. e) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur auvent pour le commerce situé au 940, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0253

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 1667, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. f) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120306);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 1667, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0254

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 735, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. g) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120307);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 735, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 3 avril 2012

CA12 08 0255

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et l'installation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 802, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. h) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120308);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et l'installation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 802, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0256

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 565 à 569, boulevard Décarie dans la zone S16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. i) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120309);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 565 à 569, boulevard Décarie dans la zone S16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0257

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une terrasse commerciale située au 889, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. j) de la séance tenue le 14 mars 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120310);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 3 avril 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une terrasse commerciale située au 889, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de prévoir des bacs à fleurs encadrant la terrasse ou de prévoir des pots plus imposants.

ADOPTÉ.

CA12 08 0258

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-51 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1121037041).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-51 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 avril 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA12 08 0259

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-52 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1120565003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-52 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 avril 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA12 08 0260

Le règlement numéro RCA06-08-0020-4 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124152002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 mars 2012, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 avril 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-4 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA12 08 0261

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-5 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1124152006).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-5 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 avril 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA12 08 0262

Le règlement numéro 1054-4 modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1120565004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2012, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (CA12 080263);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 1054-4 modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ.

CA12 08 0263

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures.

CA12 08 0264

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA05-08-0014 sur les ventes débarras.

CA12 08 0265

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950011 relatif à la nomination d'un inspecteur sénior - services techniques à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

Le 3 avril 2012

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'inspecteur sénior - services techniques à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Martin Venne au poste permanent d'inspecteur sénior - services techniques à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA12 08 0266

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950012 relatif à la nomination et à la mutation de contremaîtres à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination et à la mutation de contremaîtres à la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De déplacer en permanence par mutation monsieur Robert Robitaille de son poste de contremaître - voirie au poste de contremaître - aqueduc et égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, en date du 7 avril 2012.
- 2.- De nommer monsieur Martin Duquette sur le poste permanent de contremaître - voirie à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter du 7 avril 2012.
- 3.- De nommer monsieur Kenny Blainey sur le poste temporaire de contremaître – aqueduc et égout à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter du 4 avril 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0267

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950013 relatif à la titularisation d'employés cols bleus à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et à la Direction des travaux publics.

ATTENDU que dans le cadre d'un règlement de grief, et à la demande du Service du capital humain, il convient de titulariser deux employés cols bleus;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser trois employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De titulariser les personnes suivantes aux postes de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :
 - monsieur Maxime Beetz à la Section aréna et installations extérieures de la Division des sports et installations
 - madame Lucie Ouellet à la Section centre des loisirs et administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration

Le 3 avril 2012

2.- De titulariser les personnes suivantes aux postes de préposé aux travaux et à la propreté à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics :

- madame Francine Brouillette, rétroactivement au 1er novembre 2011, et sans effet rétroactif
- monsieur Robert Dalati, rétroactivement au 1er décembre 2011, et sans effet rétroactif
- monsieur Julien Verronneau, rétroactivement au 1er janvier 2012, et sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA12 08 0268

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950010 relatif à l'abolition d'un poste d'agent de systèmes de gestion et à la création d'un poste de programmeur-analyste à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition d'un poste d'agent de systèmes de gestion et à la création d'un poste de programmeur-analyste à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abolir un poste d'agent de systèmes de gestion et de créer un poste de programmeur-analyste à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

ADOPTÉ.

CA12 08 0269

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA10-08-1 autorisant un emprunt pour le coût de financement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA12 08 0270

Dépôt du Bilan 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du bilan, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA12 08 0271

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2012 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA12 08 0272

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 45

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée de la tenue des événements suivants :

- la Journée d'amnistie le 23 avril 2012 pour les documents remis en retard à la bibliothèque
- la corvée de nettoyage du boisé du parc Marcel-Laurin le vendredi 20 avril, de 13 h 30 à 16 h

Le 3 avril 2012

- les formulaires pour les candidatures à l'Ordre des Grands Laurentiens sont disponibles sur le site de l'arrondissement
- Les dates du voyage à Lethbridge sont du 4 au 11 juillet 2012 et le séjour à Saint-Laurent du 8 au 15 août 2012. Les formulaires d'inscription sont disponibles à la réception de la mairie et sur le site Internet l'arrondissement. La date limite d'inscription est le 4 mai 2012 à 16 h 30.

En terminant, le maire Alan De Sousa et tous les conseillers de l'arrondissement offrent leurs meilleurs voeux aux communautés juives et chrétiennes pour leurs diverses fêtes à venir.

CA12 08 0273

ATTENDU l'annonce de la fermeture de la firme Aveos le 19 mars dernier;

ATTENDU la mise à pied de 1800 employés;

ATTENDU que Saint-Laurent est un pôle économique d'envergure qui concentre un nombre considérable d'emplois, entre autres dans le secteur de l'aérospatial;

ATTENDU qu'il est important d'offrir un soutien aux travailleurs et à la communauté d'affaires lorsque survient ce genre de situation afin d'en éviter les répercussions;

ATTENDU l'impact de cette annonce sur l'économie montréalaise;

Proposé par le maire Alan DesSousa;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De demander au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec de tenir une foire de l'emploi pour les employés d'Aveos;
- 2.- D'accorder la gratuité au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec pour l'utilisation d'un local situé au Centre des Loisirs ou à l'aréna Raymond-Bourque pour la tenue de ladite foire de l'emploi.

ADOPTÉ.

CA12 08 0274

Deuxième période de questions du public, de 21 h 05 à 21 h 35

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Dominic Lacoursière, du 2816, rue des Andes :

- Quel est l'échéancier des travaux de construction du parc le long de la rue des Andes.

Réponse (Alan DeSousa) : dans un premier temps, travaux pour le drainage et ensuite, travaux d'aménagement et équipements. Nos services communiqueront avec lui.

- Sens unique sur de l'Équateur : n'encourage pas le côté « quartier » de Bois-Franc.

Réponse (Alan DeSousa) : cette décision a été prise dans le contexte de Cavendish, pour maintenir la tranquillité dans le secteur existant. On regarde aussi la localisation des boîtes postales.

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Quand la clôture du terre-plein central sera-t-elle enlevée, et quelles sont les intentions pour la plantation?

Réponse (Alan DeSousa) : la clôture sera maintenue jusqu'au printemps.

- Le point 30.16 : ouverture de Cavendish sera profitable pour Montréal.

Monsieur Dimitrios Tritos, du 1673, rue Poirier :

- Nettoyage de la rue (le balai devrait passer plus souvent).
- L'aménagement de la rue n'encourage pas à aménager une terrasse devant son commerce, spécialement l'éclairage, qui est inadéquat.
- Le Marché Orient Poirier ne respecte pas la réglementation sur les enseignes.

Le 3 avril 2012

Madame Josée Duchesne, du 2816, rue des Andes :

- Avant de faire des modifications dans Bois-Franc, ce serait bien de consulter les citoyens du secteur.
- Blocs de béton : y a-t-il d'autres options ?

Réponse (Alan DeSousa) : nos services viendront avec des suggestions.

CA12 08 0275

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 35.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
